

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2013 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville, à Tingwick.

Sont présents : M. Paul-Émile Simoneau, maire (20h00)
MME Pierrette Allison, conseillère (20h00)
MM Marc Corriveau, conseiller (20h00)
André Bourassa, conseiller (20h00)
Yve Roux, conseiller (20h00)
Gaétan Hinse, conseiller (20h00)
Jocelyn De Serres, conseiller (20h00)

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 par le maire, Paul-Émile Simoneau. Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire.

2013-09-322

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Marc Corriveau, appuyé par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

État et dépôt des résultats définitifs du scrutin : référendum «Approuvez-vous le règlement #2013-340 intitulé : Règlement concernant un emprunt de 703 698\$ pour la construction d'une garderie?»

La présidente d'élection, Chantale Ramsay fait état et dépose les résultats définitifs du référendum :

1. L'état des résultats définitifs du scrutin est le suivant :
 - a) à la question référendaire suivante, «Approuvez-vous le règlement n° 2013-340 intitulé «Règlement concernant un emprunt de 703 698\$ pour la construction d'une garderie?», les votes affirmatifs et négatifs se répartissent comme suit : nombre de votes positifs 183 et nombre de votes négatifs 284.
 - b) le nombre de personnes habiles à voter inscrites est de : 1 191;
 - c) le nombre de personnes habiles à voter ayant exercé leur droit de vote est de 470;
 - d) le nombre de bulletins de vote valides est de 467;
 - e) le nombre de bulletins de vote rejetés est de 3;

La majorité va à la faveur de la réponse négative.

2. Le présent état est déposé au conseil le 3 septembre 2013.

2013-09-323

Construction d'une garderie

Considérant la réponse majoritairement négative à la question référendaire du 25 août 2013 au sujet du règlement #2013-340 concernant un emprunt de 703 698\$ pour la construction d'une garderie;

Considérant les commentaires reçus de la population, le conseil en est venu à la conclusion suivante : les citoyens de la municipalité ont le désir d'aller de l'avant avec le projet de garderie mais sont en désaccord avec un endettement supplémentaire;

Considérant que le conseil estime que l'octroi par le ministère de la famille de 29 places subventionnées est une opportunité à ne pas laisser passer, pour le développement de la municipalité et pour le bien être des enfants;

En conséquence, sur proposition du conseiller André Bourassa, appuyée par le

conseiller Gaétan Hinse, il est résolu :

- ✓ de poursuivre le projet de construction d'une garderie;
- ✓ de répartir le remboursement des coûts de construction de ladite garderie par les surplus cumulés non-affectés et l'autre partie par le budget 2014.

Le maire, Paul-Émile Simoneau, mentionne sa dissidence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-324

Cotations fourniture et installation de plaques de numéros civiques 2013

Les soumissions furent ouvertes à ou vers 11h05 vendredi le 30 août 2013 par Marie-Claude Nolet, secrétaire réceptionniste en présence de Monsieur Benoît Lambert, inspecteur municipal de la Municipalité de Tingwick.

Entrepreneur	Coût	Conformité
Signalisation Lévis	23 495.49\$ (taxes incluses)	oui
Kalitec inc.	23 997.94\$ (taxes incluses)	Non vérifiée
Signotech inc.	24 912.30\$ (taxes incluses)	Non vérifiée

Les prix soumis comprennent les taxes applicables.

Après vérification la soumission de Signalisation Lévis est la plus basse conforme.

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Yve Roux, il est résolu que la soumission de Signalisation Lévis soit retenue au montant décrit précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2013

Rien à signaler.

2013-09-325

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'AOÛT 2013

Considérant que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2013 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 août 2013 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2013-09-326

ADOPTION DES COMPTES

Fournisseur	Description	Montant
Air liquide	Accessoires pour soudure	227.65\$
Alarme Bois-Francis	Contrat surveillance centrale système d'alarme bureau, caserne et garage	165.56\$
Aréo Feu	Achat bottes de cuir pompier	444.90\$
Banque Nationale	Location conteneur inondation, Inscription congrès FQM	2 259.97\$
Bell mobilité	Cellulaires	324.58\$

Benoit Caron	Dérogation du 26 août 2013	20.00\$
BPR Infrastructure	Honoraires professionnels raccordement du nouveau puits	6 639.81\$
Buropro	Papeterie bureau et chaise de bureau	1 719.17\$
Carrière D.G. inc.	Pierre inondations	656.90\$
Chantale Ramsay	Frais de transport Victoriaville (chandail OTJ) et assermentation taxes en retard Me Marie-Claude Côté	38.40\$
Cherbourg sanitaire et emballage	Produits sanitaires salle paroissiale, OTJ et bureau	678.95\$
Construction Éric Michaud	Rénovation salle paroissiale	17 016.30\$
Coop du Pré-Vert	Achats divers	7 241.22\$
Cuisi-Meuble S.M.	Comptoir bar salle paroissiale	4 800.20\$
Danielle Prince	Remboursement activités camp de jour payé par chèque par les parents	84.50\$
Dépanneur de la Place	Lait, eau, café, etc.	109.33\$
Desroches	Diesel	1 964.82\$
Distribution Vithemon	Cruche d'eau	12.00\$
DJL Rive Sud	Asphalte froide	1 782.57\$
Électro Alarme	Réparation pagette pompier et crédit temps d'antenne pagette	-75.20\$\$
Entreprise M.O.	Transport terre, pierre, asphalte froide, location pelle inondation	36 063.35\$
Exova	Analyses d'eau potable	170.51\$
Formules municipales	Bulletins référendum	771.86\$
Fortin sécurité médic	Trousse premiers soins	113.53\$
Gaudreau Environnement	Livraison et location conteneur déchets 150 ^e	563.52\$
Gravures Bois- Francs	Chemise inspecteur en bâtiment	235.13\$
Guy Vallières	Peinture salle paroissiale	2 656.50\$
Hydro-Québec	Électricité Parc à l'ombre des Pins	60.56\$
Hydro-Québec	Électricité salle paroissiale, service de garde et bibliothèque	325.93
Hydro-Québec	Électricité OTJ	818.76\$
Hydro-Québec	Électricité 1272, chemin Craig	46.23\$
Hydro-Québec	Électricité station d'épuration	2 200.12\$
Hydro-Québec	Électricité station des eaux usées	320.17\$
Hydro-Québec	Électricité station de pompage	969.59\$
Hydro-Québec	Électricité station puits	536.46\$
Hydro-Québec	Électricité 124, chemin de la Station	30.00\$
J-Marc Laroche	Réparation lumières de rues et modification lumières salle paroissiale	2 035.36\$
Jean-Noël Plourde	Dérogation du 26 août 2013	20.00\$
JU Houle	Pièces OTJ et borne fontaine	514.87\$
Léo Pouliot	Tailler haies de cèdre OTJ	500.00\$
Linda Ouellette	Rédaction «Rassembleur» de août 2013	300.00\$
Location d'outils Simplex	Location scie à béton portative : couper asphalte rue St-Joseph, chemin Craig et chemin de la	200.98\$

	Station	
LVM inc.	Services techniques	156.37\$
Machineries Serge Lemay	Pièces faucheuse à foin	39.21\$
Marc Ouellette	Frais de cellulaire septembre 2013	30.00\$
Mission HGE	Construction d'un nouveau puits facture finale	5 202.62\$
Monty Coulombe	Honoraires professionnels et cour municipal	792.64\$
MRC d'Arthabaska	Formulaire permis et Quote-part 5 ^e versement	7 953.00\$
Normand Poulin	Entretien parc à l'ombre des Pins été 2013	1 400.00\$
Normand Brassard (2006)	Vidange fosse septique	8 025.26\$
Paul-André Baril	Frais de cellulaire septembre 2013	30.00\$
Paul-Émile Simoneau	Frais de cellulaire septembre 2013	50.00\$
Petite caisse	Courrier recommandé, porte micro	27.78\$
Poste Canada	Timbres et rassembleur août 2013	514.84\$
Ramonage des Cantons	Ramonage de cheminées	3 541.23\$
Sidevic	Pièces faucheuse à foin	43.65\$
Simon Martineau	Dérogation du 26 août 2013	20.00\$
Smith asphalte	Travaux de rapiéçage	8 933.56\$
Société de développement Durable (Gesterra)	Collecte et transport matières résiduelles septembre 2013, Traitement des matières du mois de juillet 2013, ajustement surcharge carburant du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2013 et bacs de transfert de cuisine pour le compost	18 360.08\$
Technic SM	Réparation ordinateur portable inspecteur en bâtiment	63.24\$
Vertisoft	Virus ordinateur inspecteur en bâtiment	217.30\$
Ville de Warwick	Entente loisirs 2013	25 705.15\$
Salaires	Salaires août 2013	28 756.11\$
Total		205 427.10\$

En conséquence, sur proposition du conseiller André Bourassa, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que les comptes présentés soient acquittés pour une somme totale de deux cent cinq mille quatre cent vingt-sept dollars et dix sous. (205 427.10\$)

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2013-09-327

Demande de soumission sel à déglçage

Il est proposé par le conseiller Gaétan Hinse, appuyé par le conseiller Marc Corriveau et résolu que la Municipalité de Tingwick demande des soumissions pour l'approvisionnement en sel à déglçage pour la saison hivernale 2013-2014. Les soumissions devront être reçues avant 11h le mardi 1^{er} octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-328

Creusage de fossés rang 6 : approximativement 500 mètres

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Marc Corriveau et résolu que l'inspecteur municipal, Benoît Lambert soit autorisé à effectuer le creusage de fossés sur une longueur approximative de 500 mètres face à la propriété de M. André Bossel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Embauche pour relevé exhaustif de lieux : étude égout pluvial
La résolution numéro 2013-09-329**

Considérant que pour effectuer l'analyse du réseau d'égout pluvial il est impératif de faire un relevé exhaustif de lieux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que la Municipalité de Tingwick embauche GéniArp afin qu'il effectue un relevé exhaustif des lieux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2013-09-330

Excavation Chemin du Mont-Gleason : approvisionnement en eau : Station du Mont-Gleason : résolution #2013-08-298

Considérant que la Station du Mont-Gleason doit traverser le Chemin du Mont-Gleason afin de s'approvisionner en eau directement à la rivière des Pins;

Considérant que la résolution #2013-08-298 indique l'accord du conseil conditionnellement à ce que se soit des travaux de forage et non d'excavation;

Considérant que les travaux de forage ont un coût supérieur de 5 000\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaétan Hinse, appuyée par le conseiller Marc Corriveau, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte des travaux d'excavation et annule la résolution #2013-08-298.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2013-09-331

Modification contrat de travail : inspecteur municipal

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Marc Corriveau et résolu que le contrat de travail de l'inspecteur municipal soit modifier avec la mention que les heures supplémentaires effectuées soit rémunérées à temps et demi et que celles-ci doivent être autorisées par son supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2013-09-332

Sable à déglacage : Entreprise M.O.

Considérant que la municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré si le total du contrat ne dépasse pas 25 000\$;

Considérant que l'approvisionnement en sable ne totalise pas un contrat supérieur à 25 000\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaétan Hinse, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de donner de gré à gré le contrat d'approvisionnement en sable à déglacage à Entreprise M.O. pour la saison hivernale 2013-2014 au montant de 9.15\$/tm plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2013-09-333

Déneigement secteur Trois-Lacs : Entreprise M.O.

Considérant que la municipalité peut octroyer un contrat de gré à gré si le total du contrat ne dépasse pas 25 000\$;

Considérant que le déneigement du secteur Trois-Lacs ne totalise pas un contrat supérieur à 25 000\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaétan Hinse, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de donner de gré à gré le contrat de déneigement du secteur Trois-Lacs à Entreprise M.O. pour la saison hivernal 2013-2014 au montant 10 073.70\$ taxes applicables incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2013-09-334

Équipements et installation camion de déneigement #2

Considérant que 2 cotations ont été demandées pour le transfert d'équipement du nouveau camion déneigement;

Considérant que Services d'Équipements GD inc. offre une cotation à 23 500\$ avant taxes et que Centre RP inc. offre une cotation à l'heure;

Considérant que la cotation de Services d'Équipements GD inc. dépasse le 24 999.99\$ taxes incluses;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la cotation de Centre RP inc. à la condition que le prix total n'excède pas 24 999.99\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2013-09-335

Compte-rendu offre d'emploi conducteur camion de déneigement

Considérant que les conducteurs de camion de déneigement ont tous répondu par l'affirmative;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Gaétan Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick embauche Messieurs Martin Blanchet, Sébastien Larroza, Sylvain Carignan et Yves Ouellette à titre de conducteur de camion de déneigement pour la saison hivernale 2013-2014.

Une rencontre aura lieu le 23 septembre 2013 lors du caucus.

Le maire, Paul-Émile Simoneau, demande que soit ajouté au contrat de M. Sylvain Carignan la mention suivante : «Que le camion de déneigement devra être disponible lorsque l'inspecteur municipal en aura besoin.»

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2013-09-336

Demande de remboursement subvention Ministère des Transports : 25 000\$ amélioration des chemins Craig et du Radar

Considérant que le Ministère des Transports accorde une subvention de 25 000\$ pour des travaux d'amélioration des chemins Craig et du Radar;

En conséquence, sur proposition du conseiller Gaétan Hinse, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu :

- ✓ que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin du Radar pour un montant subventionné de 25 000\$, conformément aux exigences du Ministère des Transports;
- ✓ que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin du Radar dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Travaux parc école
La résolution numéro 2013-09-337

Considérant que la Municipalité de Tingwick possède une entente avec la Commission scolaire des Bois-Francis pour les travaux au parc école;

Considérant que cette entente prévoit que lorsqu'il y a des travaux nécessaires au parc école, la Commission scolaire des Bois-Francis paie le matériel et la Municipalité de Tingwick paie la main d'œuvre et la machinerie;

Considérant que des travaux sont à effectuer sur la clôture ainsi que des travaux de pavage dans la cour;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que la Municipalité de Tingwick effectue les réparations à la clôture et indique à la Commission scolaire des Bois-Francis qu'elle ne peut rien faire pour les travaux de pavage étant donné que lorsqu'elle doit en effectuer sur son territoire une compagnie est embauchée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR EN BÂTIMENT

2013-09-338

Dérogation mineure : M. Jean-Guy Gendron

Considérant que le lot visé est le P-524 du Canton de Tingwick et est situé dans la zone R-5;

Considérant que la propriétaire désire régulariser la superficie de sa propriété déjà existante;

Considérant que la superficie totale est de 2 571,1 m²;

Considérant que le règlement de lotissement #2010-312 en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Tingwick indique une superficie minimale de 3 000 m²;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

- ✓ La présente demande a pour but de régulariser une propriété déjà existante;
- ✓ Cette demande ne cause aucun préjudice pour le futur.

En conséquence, sur proposition du conseiller André Bourassa, appuyée par le conseiller Yve Roux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande pour les motifs énoncés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2013-09-339

Dérogation mineure : M. Carlton Morrill

Considérant que le lot visé est le P-939 du Canton de Tingwick et est situé dans la zone R-1;

Considérant que la propriétaire désire obtenir le droit de construire sur un lot ayant une superficie de 3 456,9 m²;

Considérant que le règlement de lotissement #2010-312 en vigueur sur le territoire de la Municipalité de Tingwick indique une superficie minimale de 4 000 m²;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'acceptation de la présente demande pour les motifs suivants :

- ✓ Que la superficie de ce lot est supérieur à 80% des propriétés situées dans ce secteur;
- ✓ Que la superficie est suffisante pour l'installation d'un puits et d'un

- ✓ système d'évacuation des eaux usées;
- ✓ Cette demande ne cause aucun préjudice pour le futur.

En conséquence, sur proposition du conseiller André Bourassa, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande pour les motifs énoncés précédemment conditionnellement à ce que cette demande soit conforme au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) du Ministère du développement durable, de l'environnement, de la faune et des parcs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2013-09-340

Règlement numéro 2013-342 sur l'aménagement de la rive en bordure du lac Trois-Lacs

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick peut adopter des règlements pour améliorer la qualité du milieu aquatique;

Attendu que les rives artificielles favorisent l'érosion et l'envasement du plan d'eau;

Attendu que les rives artificielles occasionnent le réchauffement de l'eau, la diminution de l'oxygène et par le fait même, la disparition des poissons;

Attendu que les rives artificielles favorisent la prolifération des algues et des plantes aquatiques;

Attendu que le conseil municipal de la Municipalité de Tingwick veut obliger les propriétaires riverains à naturaliser les rives du lac Les Trois-Lacs;

Attendu que les rives naturelles viendront ralentir le vieillissement du plan d'eau en freinant les sédiments, en filtrant les polluants et en rafraîchissant le bord de l'eau;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Jocelyn De Serres à une séance tenue le 2 juillet 2013;

Sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Gaétan Hinse, il est décrété et statué comme suit par le présent règlement, à savoir :

Article 1 – Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

Article 2- Interprétation

Dans le présent règlement, les mots et expressions suivants ont le sens et l'application que leur attribue le présent article :

Rive : Bande de terre qui borde le lac et qui s'étend vers l'intérieur des terres à partir de la ligne naturelle des hautes eaux.

Lac : Le lac Trois-Lacs.

Inspecteur : Désigne le fonctionnaire responsable de l'application de règlements.

Article 3 – But

Obliger les propriétaires riverains à naturaliser la rive du lac Trois-Lacs.

Article 4 – Territoire touché

Le présent règlement touche l'ensemble des propriétés riveraines au lac Trois-

Lacs.

Article 5 – Mur de soutènement

Toute propriété riveraine au lac Trois-Lacs devra, au plus tard le 31 décembre 2013, maintenir ou aménager une bande naturelle sur une profondeur minimale de deux (2) mètres à partir de la rive et s'étendant vers les terres.

Dans le cas des murs de soutènement, la bande riveraine à aménager devra être aménagée à partir du bas du mur.

Article 6 – Inspection des immeubles

L'inspecteur peut, entre 7h et 19h, visiter et examiner toute propriété mobilière ou immobilière ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de toutes maisons, bâtiments et édifices pour s'assurer que ce règlement est respecté. Les propriétaires, locataires ou occupants d'une propriété doivent admettre l'inspecteur et répondre à toutes les questions qui leur sont posées relativement à l'exécution du présent règlement.

Article 7- Sanctions

Quiconque contrevient à une disposition de ce règlement ou permet une telle contravention, commet une infraction et est passible, en plus des frais, à l'amende suivante :

1. Pour une première infraction :

Un minimum de cent dollars (100\$) et un maximum de cinq cents dollars (500\$) si le contrevenant est une personne physique ou un maximum de mille dollars (1 000\$) s'il est une personne morale.

2. Pour une récidive :

Un minimum de cinq cents dollars (500\$) et un maximum de mille dollars (1 000\$) si le contrevenant est une personne physique ou un maximum de deux mille dollars (2 000\$) s'il est une personne morale.

Article 8 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Le conseiller, Mar Corriveau mentionne son désaccord au présent règlement.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2013-09-341

Modification contrat de travail : inspecteur en bâtiment

Il est proposé par le conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu que le contrat de travail de l'inspecteur en bâtiment soit modifier avec la mention que les heures supplémentaires effectuées soit rémunérées à temps et demi et que celles-ci doivent être autorisé par son supérieur immédiat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2013-09-342

Compte-rendu clôture : Sécurifort inc.

Considérant que dans sa résolution #2013-08-307 le conseil invitait les représentants de Sécurifort inc. à une rencontre afin de discuter de la construction d'une clôture entourant l'entreposage extérieur;

Considérant que lors de discussion entre le conseil et le représentant de Sécurifort inc. M. Gaétan Chaperon le 26 août 2013 il fut convenu que ceux-ci présente un plan de la clôture à construire avant la séance du 3 septembre 2013;

Considérant que si cette condition n'était pas respectée les démarches entreprises par l'avocate de la municipalité seraient poursuivies;

Considérant qu'au 3 septembre 2013 aucune communication de la part des représentants de Sécurifort inc. n'est parvenue à la municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marc Corriveau, appuyée par le conseiller Gaétan Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick poursuivre ses démarches juridiques.

Le maire, Paul-Émile Simoneau mentionne sa dissidence.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-343

Approvisionnement eau potable : Ferme Roulante : paiement de l'étude

Le conseiller, Yve Roux, mentionne qu'il a un intérêt dans le prochain sujet et se retire de la table des délibérations.

Considérant qu'une demande d'approvisionnement en eau potable a été faite le 26 mars 2013 par Ferme Roulante;

Considérant qu'une étude concernant l'évaluation de la capacité d'approvisionnement et de distribution est nécessaire;

Considérant que BPR a transmis une offre de service à la municipalité le 13 mai 2013 au coût de 7 550\$ plus les taxes applicables;

Considérant que dans sa résolution #2013-05-198 la Municipalité de Tingwick demandait à Ferme Roulante de défrayer les coûts de l'étude;

Considérant que Ferme Roulante dans une correspondance du 3 juin 2013 acceptait de payer l'étude à la condition que la Municipalité de Tingwick s'engage à l'approvisionner en eau potable;

Considérant que dans sa résolution #2013-06-224 la municipalité de Tingwick mentionnait qu'elle ne pouvait garantir l'approvisionnement en eau potable à Ferme Roulante avant d'avoir obtenue l'étude et les résultats des débits du nouveau puits;

Considérant que Ferme Roulante accepte de payer les frais de l'étude;

En conséquence, sur proposition du Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que suite au dépôt de l'étude par Ferme Roulante la Municipalité de Tingwick prenne une décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller, Yve Roux revient à la table des délibérations.

Le conseiller, Gaétan Hinse quitte la séance.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Tourisme Victoriaville et sa région : balade Gourmande 2013;
- ✓ Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs : autorisation environnementales dans la rive, sur le littoral et dans la plaine inondable des lacs et des cours d'eau;
- ✓ Lieutenant inspecteur de la MRC d'Arthabaska, Denis Gauthier : remerciement pour l'aide reçu par l'adjoint au directeur du service incendie, Michel Hinse lors des visites d'inspection sur le territoire;
- ✓ Ministère des Transports : refus d'installer des panneaux «Attention à nos enfants» sur la rue St-Joseph.

Périodes de questions.

Le maire Paul-Émile Simoneau invite les citoyens à la période de questions.

Des questions sont posées sur les sujets suivants : communication référendum, coût du référendum du 25 août, garderie et nouvelle proposition pour la garderie.

ADMINISTRATION

Journée sportive 2014 école St-Cœur-de-Marie La résolution numéro 2013-09-344

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère Pierrette Allison et résolu que la Municipalité de Tingwick participe à la journée sportive 2014 de l'école St-Cœur-de-Marie. Cependant les repas ne seront pas remboursés par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-345

Déclaration d'engagement à la campagne de sensibilisation : établissement sans boissons énergisantes

Considérant que la santé des jeunes et de leurs familles est au cœur de nos préoccupations;

Considérant que la consommation de boissons énergisantes chez les jeunes est actuellement banalisée et augmente de façon considérable depuis les dernières années;

Considérant qu'il est important de diffuser de l'information et de sensibiliser les jeunes aux risques liés à la surconsommation de boisson énergisante;

Considérant qu'il est important d'agir de façon concertée et d'émettre un message cohérent afin de maximiser l'impact de cette campagne;

Considérant qu'Action Toxicomanie Bois-Francs sollicite l'adhésion de la Municipalité de Tingwick à la campagne de sensibilisation «Établissement sans boissons énergisantes»;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu que la Municipalité de Tingwick s'engage à :

- ✓ Promouvoir les saines habitudes de vie en diffusant de l'information sur les boissons énergisantes notamment par le dépliant informatif;
- ✓ Réduire les effets néfastes de la surconsommation de boissons énergisantes chez les jeunes en interdisant sa consommation dans l'établissement adhérant tout en diffusant l'information précitée;
- ✓ Apposer le logo Établissement sans boissons énergisantes sur les portes de l'établissement adhérent.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-346

Lettre de remerciement : employés camp de jour

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyé par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu que la Municipalité de Tingwick transmette une lettre de remerciement à tous les employés du camp de jour 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-347

Place aux jeunes d'Arthabaska : 16^e édition des séjours exploratoires : contribution 250\$

Il est proposé par le conseiller André Bourassa, appuyé par le conseiller Marc Corriveau et résolu que la Municipalité de Tingwick participe financièrement à la 16^e édition des séjours exploratoires de Place aux jeunes d'Arthabaska pour une somme de 250\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Vacances directrice générale : du 16 au 20 septembre (3^e semaine)
La résolution numéro 2013-09-348**

Il est proposé par la conseillère Pierrette Allison, appuyé par le conseiller André Bourassa et résolu d'autoriser la directrice générale, Chantale Ramsay à s'absenter du 16 au 20 septembre pour vacances annuelles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-349 25^e colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé à Victoriaville : participation de la conseillère, Pierrette Allison : 270\$

Il est proposé par le conseiller Marc Corriveau, appuyé par le conseiller Jocelyn De Serres et résolu d'autoriser la conseillère, Pierrette Allison à participer au 25^e colloque annuel du Réseau québécois de Villes et Villages en santé à Victoriaville au coût de 270\$. Les frais inhérents lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-350 Fin période probatoire : Mme Marisol Rheault

Considérant que Madame Marisol Rheault a effectué 6 mois de période probatoire;

Considérant une restructuration du secteur administratif;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que Madame Marisol Rheault soit embauchée une journée semaine à titre de secrétaire et que Madame Marie-Claude Nolet soit embauchée à 5 jours semaine à titre d'adjointe administrative. Que des ententes salariales soient signées entre les parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-351 Entretien Parc à l'ombre des Pins année 2014 : 1 400\$: M. Normand Poulin

Considérant que M. Normand Poulin offre à la Municipalité de Tingwick d'entretenir le Parc à l'ombre des Pins pour l'année 2014 pour la somme de 1 400\$;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marc Corriveau, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre faite par M. Poulin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-352 Alarme Bois-Francis : correctifs : prévention incendie

Considérant que le préventionniste nommé par la MRC d'Arthabaska a effectué l'inspection de certains bâtiments municipaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que la Municipalité de Tingwick retienne les services d'Alarme Bois-Francis afin d'effectuer les modifications qui ne peuvent se faire en régie interne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-353 Proposition : Entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies

Considérant que l'article 569 du *Code municipal* prévoit que «Toute municipalité locale peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence» ainsi que la *Loi sur la sécurité incendie*;

Considérant que la Ville de Kingsey Falls propose une entente incendie dont l'objet est de permettre aux municipalités participantes de rencontrer les exigences prévues au Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) de leur MRC respective de façon à respecter le nombre minimal de pompiers à répondre sur la force de frappe impliquant une catégorie de bâtiment sur les territoires desservis, lesquels seront spécifiés par résolution du conseil de chacune des municipalités participantes, le tout aux conditions prévues à l'entente à signer entre les parties;

En conséquence, sur proposition du conseiller André Bourassa, appuyée par le conseiller Yve Roux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick signe l'entente proposée. Que le maire, Paul-Émile Simoneau ainsi que la directrice générale, Chantale Ramsay soient autorisés aux fins des présentes à signer ladite entente.

Le maire, Paul-Émile Simoneau mentionne sa dissidence.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

2013-09-354

Cotation : changement porte salle paroissiale

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Marc Corriveau et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la cotation de Vitrierie Laverro inc. pour remplacer la porte de la salle paroissiale donnant sur le stationnement au montant de 1 026.73\$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-355

Madame Manon Boucher : remboursement vidange fosse septique : 200\$

Considérant que Madame Manon Boucher demande le remboursement de la vidange de sa fosse septique étant donné qu'elle l'a fait exécuter elle-même;

Considérant que le règlement de taxation prévoit la vidange de la fosse et le paiement de celle-ci par le biais de la taxation;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu que la Municipalité de Tingwick informe Mme Boucher qu'elle refuse de faire droit à sa demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-356

Café, jus, pommes et biscuits offert par la Municipalité durant le spectacle de Jo le jardinier le 28 septembre

Considérant que Geneviève Boutin, coordonnatrice en loisirs et en culture organise un spectacle en plein air pour les familles dans le cadre du Fond Arthabaskien;

Considérant que celle-ci propose que la Municipalité de Tingwick offre du café, du jus, des pommes et des biscuits lors de la présentation;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la proposition faite par Madame Boutin.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-357

Offre de service BPR : étude pour la réfrigération de la patinoire : 1 450\$ plus taxes applicables

Considérant que la Municipalité de Tingwick désire connaître les prix pour le projet de réfrigération de la patinoire;

Considérant que la firme en ingénierie BPR propose des honoraires pour la rédaction d'une étude qui servira pour prendre une décision concernant le type d'installation à privilégier;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller André Bourassa, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la proposition de la firme BPR au montant de 1 450\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-358

Permission d'installer des jeux au Parc à l'ombre des Pins

Considérant qu'il y a quelques années des propriétaires du secteur Trois-Lacs organisaient des activités de financement pour l'aménagement du Parc à l'ombre des Pins;

Considérant que des sommes demeurent non employées;

Considérant que les personnes responsables de ce comité proposent avec les sommes restantes l'installation de jeux pour les enfants;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Marc Corriveau, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-359

Offre de service : entretien des parcs municipaux : année 2014 : 8 650\$

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyé par le conseiller André Bourassa et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre faite par M. Jean-Denis Hinse pour poursuivre l'entretien des parcs municipaux pour l'année 2014 au prix de 8 650\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-360

Exposition 2014 : Cercle de Fermières de Tingwick : réservation salle

Considérant que le Cercle de Fermières de Tingwick organise son exposition artisanale annuelle les 14, 15, 16 et 17 mai 2014;

Considérant que ces réservations ne requièrent qu'un seul ménage;

Considérant que le Cercle de Fermières de Tingwick demande que ces réservations soient faites pour la somme d'un seul ménage;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marc Corriveau, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-361

Centre d'entraide Contact Warwick : soutien financier annuel

Il est proposé par le conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par la conseillère Pierrette Allison et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de soutenir financièrement le Centre d'Entraide Contact de Warwick pour l'année 2014 pour la somme de 700\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-362

Monty Coulombe : renouvellement entente de service 2014 : 750\$

Considérant que Monty Coulombe offre de renouveler notre entente de service de première ligne;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres, appuyée par le conseiller Yve Roux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick renouvelle son entente de service de première ligne avec Monty Coulombe pour la somme de 750\$ pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-363

Correction résolution numéro 2013-05-193 : Correction de faits page 83 de l'album du 150^e : service de garde

Considérant le fait que la Municipalité de Tingwick peut seulement se prévaloir d'un droit de lecteur sur la rédaction du livre du 150^e de Tingwick et considérant que ce document sera conservé dans les archives et doit être le plus juste possible;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marc Corriveau, appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu d'effectuer les corrections de faits suivantes à la page 83 de l'album concernant le service de garde est de modifier comme suit la résolution numéro 2013-05-193 :

- 1) Madame Geneviève Brizard n'a pas proposé de créer un service de garde à Tingwick. Le conseil s'engagea à offrir un tel service suite à des demandes de citoyens concernés. Par contre Madame Brizard en assure la gouvernance depuis le début du projet.
- 2) La contribution initiale de la Municipalité de Tingwick pour l'aménagement du local se chiffre à près de 2 000\$ mais il est important de noter que les coûts d'opération annuellement dépassent largement la somme de 2 000\$ et que la Municipalité de Tingwick en assume à elle seule les frais.
- 3) Quant aux prix reçus mentionnons que la Municipalité de Tingwick a reçue à deux reprises le prix action municipale et famille en 2009 pour son initiative lors du démarrage du service de garde et en 2010 pour ses activités intergénérationnelles. En 2012 la directrice générale, Madame Chantale Ramsay recevait de l'Association des Directeurs municipaux du Québec (ADMQ) un prix dans la catégorie Planification stratégique pour la gérance du service de garde.
- 4) La Municipalité de Tingwick a mis sur pied une politique familiale en 2010. Les différentes actions menées depuis auraient dues être présentées sous une rubrique différente dans le livre du 150^e puisque ce projet est séparé du service de garde.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2013-09-364

Signature entente de desserte incendie avec la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick : conditionnelle au remboursement de la facture

Considérant que la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick a indiqué à la Municipalité de Tingwick qu'elle ne renouvelait pas son entente de desserte en incendie dans les délais prescrit par l'entente, celle-ci se terminait le 31 août 2013 à minuit;

Considérant que dans sa résolution numéro 2013-08-185 la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick prolonge l'entente de desserte incendie avec la Municipalité de Tingwick jusqu'au 31 décembre 2013;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yve Roux, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de prolonger l'entente jusqu'au 31 août 2014 aux conditions suivantes :

- ✓ La Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick devra transmettre une lettre enregistrée demandant le prolongement de l'entente;
- ✓ Que les factures dues à ce jour devront être payées en totalité;
- ✓ Que le camion citerne devra être payé sur une période de 5 ans à 3.14% d'intérêt par année;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Demande de subvention : Fond d'aide du milieu de la Caisse Populaire des Bois-Francis : Partenaires 12-18 : sous-sol de l'OTJ
La résolution numéro 2013-09-365**

Considérant que les adolescents ont soulevé le désir d'utiliser un autre local pour leur réunion;

Considérant que certains ont soulevé la possibilité d'utiliser le local de l'OTJ ou le vestiaire de la salle paroissiale;

Considérant que les jeunes veulent rendre leur local à leur image et l'aménager à leur goût;

Considérant que les locaux proposés sont loués par des organismes et par des citoyens;

Considérant que le réaménagement et l'ameublement du local pourrait être éligibles au Fond d'aide du milieu de la Caisse Populaire des Bois-Francis;

En conséquence, sur proposition du conseiller Marc Corriveau, appuyée par le conseiller Jocelyn De Serres, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte que les jeunes utilisent et aménagent le sous-sol de l'OTJ et qu'une demande de 5 000\$ soit faite au Fond d'aide du milieu de la Caisse Populaire des Bois-Francis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RAPPORT DES CONSEILLERS RESPONSABLES DES DOSSIERS

Le conseiller Jocelyn De Serres donne un compte-rendu de la direction de l'étude des eaux de surface, approvisionnement en eau du Mont-Gleason et le plan de réaménagement la bibliothèque.

La conseillère Pierrette Allison mentionne que les rencontres pour MADA débiteront en septembre et la fin de mandat des élus municipaux en octobre 2013.

Le maire, Paul-Émile Simoneau informe les citoyens de la fermeture du Centre Financier de Tingwick et du guichet automatique le 31 décembre 2013.

QUESTIONS DIVERSES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Paul-Émile Simoneau invite les citoyens à la période de questions.

Des citoyens posent des questions sur les sujets suivants : trottoirs, félicitations pour le travail de Benoît Lambert et de Jean-Denis Hinse, clôture de Sécurifort, clôture de la Coopérative agricole du Pré-vert, correction du Rassembleur, le bâtiment de la caisse pour les adolescents 12-18, location du Sentier Les Pieds d'Or et fermeture de la caisse.

2013-09-366

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence, sur proposition du conseiller Jocelyn De Serres appuyée par la conseillère Pierrette Allison, il est résolu que la présente séance soit levée. (22h)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%%%%%%%%

**Directrice générale
Secrétaire-trésorière**

Maire

%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2013-09-324, 2013-09-326, 2013-09-327, 2013-09-328, 2013-09-329, 2013-09-330, 2013-09-331, 2013-09-332, 2013-09-333, 2013-09-337, 2013-09-341, 2013-09-344, 2013-09-347, 2013-09-349, 2013-09-351, 2013-09-352, 2013-09-354, 2013-09-356, 2013-09-357, 2013-09-359, 2013-09-360, 2013-09-361 et 2013-09-362.

**Chantale Ramsay, g.m.a.
Directrice générale & secrétaire-trésorière**

%%

Je, Paul-Émile Simoneau, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Paul-Émile Simoneau, maire

%%